

Préfecture de la Haute Loire  
6 Avenue du Général De Gaulle  
43000 Le Puy-En-Velay

Le 26/05/2022

**Objet** : projet ZA du Bois de Bramard

A l'attention de M. Eric Etienne , Préfet de la Haute Loire  
Et de M. Henri de Fontaines, Commissaire Enquêteur

Messieurs,

Nous soussignés, Marise Gignoux et Jean-Pierre Gignoux, résidents sur la commune de St Victor Malescours, manifestons notre désaccord quant au projet de création de la Zone Artisanale Bois de Bramard.

Sur le principe, nous ne remettons pas en cause la création d'activités économiques industrielles ou artisanales. Tout le monde s'accorde sur le bénéfice à relocaliser les productions et à réindustrialiser la France.

Seulement il est urgent de stopper l'artificialisation des sols et la destruction des zones humides en réutilisant en priorité absolue les friches industrielles ou en s'implantant dans les ZA déjà existantes.

Ce n'est pas nous qui l'énonçons mais le Ministère de la Transition écologique : « L'artificialisation des sols est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité ». Pour installer des entreprises, faut-il vraiment se lancer dans un projet dantesque de destruction de milieu naturel ?

Nous avons donc lu le dossier d'enquête publique et il en ressort que la nécessité du projet à cet endroit n'est pas évidente :

- Les critères écologiques pour le choix du site sont insuffisamment pris en compte.

- Il ne semble pas clair de savoir s'il a été étudié le fait de répartir les lots dans des ZA existantes.
- Les projets de compensation sont flous. Il n'est même pas évident qu'ils soient mis en œuvre avant le lancement du projet.

Nous avons aussi des inquiétudes quant au raccordement au réseau d'eau potable. Au lieu-dit la Garne, en amont, le débit et la pression délivrés sont déjà faibles. Nous craignons de subir des pénuries d'eau.

Nous rajouterons un argument sentimental : le Bois de Bramard est beau et mystérieux avec ses rus et ses vallons. Nous le parcourons régulièrement et c'est un crève-cœur de le voir se faire amputer d'une bonne partie de sa surface.

Nous demandons donc aux autorités compétentes de refuser la réalisation de ce projet.

En vous priant de prendre attentivement en considération ce point de vue, je vous prie de recevoir Messieurs, Mes sincères salutations.

Marise Gignoux

Jean-Pierre Gignoux